

Séance du 6 AVRIL 2016

Date de la convocation : 29/03/2016

L'an deux Mil Seize et le 6 avril à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel LESECQ, Maire.

Nombre de Membres	Vote
- Afférents au Conseil Municipal : 9	
- En exercice : 8	POUR : 8
- Qui ont pris part à la délibération : 8	CONTRE : 0
- Dont pouvoir : 1	ABSTENTION : 0

Présents : Mmes et Mrs Michel LESECQ, Yoan PASCAREL, Bernard PIERREFITE, Dominique ANDRE, Sophie IRWAN, Aleida MOLENKAMP, Olivier DESMAISON, Jean-Pierre LUÇON

Excusés :

Procuration : Mme Madeleine PEYRAT en faveur de Mr Olivier DESMAISON

A été nommé secrétaire : Mr Bernard PIERREFITE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

⇒ APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2015

Lecture est donnée des Comptes Administratifs 2015

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Section de Fonctionnement - Dépenses : 268 975.41 €

Section d' Investissement - Dépenses : 62 361.85 € (dont report : 29 430.25 €)

Section de Fonctionnement - Recettes : 330 086.03 € (dont report : 59 958.34 €)

Section d' Investissement - Recettes : 52 863.20 €

- APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 : CCAS

Section de Fonctionnement - Dépenses : 0 €

Section de Fonctionnement - Recettes : 0 €

(Report en recettes : 796.06 €)

⇒ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016

Dépenses de Fonctionnement : 298 718.00 €

Recettes de Fonctionnement : 277 510.88 € + 21 207.12 € (résultat reporté) = 298 718.00 €

Dépenses d'Investissement : 88 379.10 € + 61 729.00 € (Restes à Réaliser) + 38 923.90 € (solde d'exécution reporté) = 189 037.00 €

Recettes d'Investissement : 189 037.00 €

REALISATION DU PLU – DEMANDE DE SUBVENTION

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal que la réalisation du PLU peut être subventionnée par :

- Le Conseil Départemental
- Le SEBB

Il expose le PLAN DE FINANCEMENT suivant :

⇒ Coût du projet : - Tranche ferme :	20 285.69 € HT
- Tranche conditionnelle :	1 273.89 € HT
<i>TOTAL</i> :	21 559.58 € HT, soit 25 871.50 € TTC
⇒ Subvention DGD accordée :	9 000.00 €
⇒ Subvention du Conseil Départemental sollicitée :	5 389.89 €
(taux 25%, plafonné à 11 500 €)	
⇒ Subvention SEBB sollicitée (délibération SEBB du 26/11/2015) : ...	3 000.00 €
⇒ Restant à la charge de la Commune :	8 481.61 € TTC

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'inscrire cette somme au Budget primitif 2016,
- **AUTORISE** Mr le Maire à solliciter :
 - la subvention du Conseil Départemental
 - la subvention du SEBB
- **DONNE POUVOIR** à Mr le Maire pour obtenir ce financement